

Compte rendu du Conseil Communautaire du 29 septembre 2015

PRESENTS (23) : MM. Jean-Pierre BAILLY, Guy BOISSERIN, Damien COMBET, Gilles DESFORGES, Emmanuel DOSSI, Serge FAGES, Pierre FOUILLAND, Rémi FOURMAUX, Mmes Evelyne GALERA, Françoise GAUQUELIN, MM. Jean-Louis GERGAUD, Martial GILLE, Mme Patricia GRANGE, MM. Jean-Louis IMBERT, Pierre MENARD, Paul MINSSIEUX, Grégory NOWAK, Jean-François PERRAUD, Mmes Claire REBOUL, Céline ROTHEA, MM. Jean-Jacques RUER, Ernest FRANCO, Mme Solange VENDITELLI.

Pouvoirs (6) : Mme Prescilia LAKEHAL donne pouvoir à M. Damien COMBET, Mme Elisabeth CAILLOZ donne pouvoir à M. Serge FAGES, Mme Josiane MOMBRUN donne pouvoir à M. Paul MINSSIEUX, Mme Martine RIBEYRE donne pouvoir à M. Guy BOISSERIN, Mme Valérie GRILLON donne pouvoir à Mme Françoise GAUQUELIN, Mme Marie-Claire PELTIER donne pouvoir à M. Jean-Pierre BAILLY.

Absent(e)s excusé(e)s (4) : MM. Serge BERARD, Matthieu CHAUVIN, Mmes Marie-Hélène MARTINAUD, Jacqueline PONE.

Ouverture de la séance à 21 h 00.

Monsieur FOURMAUX est désigné secrétaire de séance.

Approbation du compte rendu du conseil communautaire du 30 juin 2015 à l'unanimité des membres présents.

Décisions du Président et du Bureau.

Il est demandé d'inscrire des montants et des détails sur les décisions.

- Décisions du Président :

- N° 2015-23 : adhésion au régime d'assurance chômage. Prise d'effet du contrat au 1^{er} janvier 2012 (régularisation administrative).
- N° 2015-24 : opérations de voirie 2015 – Brignais :
 - la commande de travaux pour la rue Simondon a été attribuée à l'entreprise BEYLAT TP pour un montant de 16 771,50 € HT,
 - pour l'accès Giraudière, la commande de travaux a été attribuée à l'entreprise COLAS RAA pour un montant de 10 962,90 € HT.
- N° 2015-25 : contrat d'entretien des appareils individuels de chauffage et de production d'eau chaude, des installations VMC, de vérification de l'étanchéité des conduits de fumée et de ramonage des logements de la BT de gendarmerie. Le marché a été attribué à l'entreprise GAZELEC Service pour un montant annuel de 3 475,00 € HT, pour une durée de 48 mois.
- N° 2015-26 : élaboration du projet agro environnement et climatique « Bassin du Garon », subvention au conservatoire d'espaces naturels Rhône-Alpes pour un montant de 5 498 €.
- N° 2015-27 : acquisition terrain — 11 Côte de la Tour – Millery, 45 m² sur la parcelle C 1370 appartenant à M. BERARDI Alain (Millery, 11 Côte de la Tour) au prix de 30 € le m², soit un montant total de 1 350 €.
- N° 2015-28 : avenant n° 1 — centre aquatique lot 1 — terrassements VRD aménagements extérieurs.
Formule de réactualisation apportée par le décret n° 2014-114 du 7 février 2014 et par la circulaire du 16 mai 2014 (BO AC 60).
- N° 2015-29 : avenant n° 1 — retranscription dactylographique de comptes rendus de réunion pour la ville de Brignais et la CCVG, ajout du prix de synthèse sur le bordereau des prix unitaires. Le montant maximum du marché pour les besoins de la CCVG, soit 2 000 € HT est inchangé.
- N° 2015-30 : opérations de voirie 2015 — Vourles et Montagny : rue JM Chevallier, chemin de Montbel, chemin de Bellevue, montée du Baconnet. Marché de travaux attribué à l'entreprise EIFFAGE TP RAA pour un montant de 266 289,50 € HT.
- N° 2015-31 : n° 31/2015 : opération circulations douces : chemin des Amorettes à Brignais, chemin de la Sauvagère à Millery, chemin de la Chapelle à Montagny, route des Collonges à Chaponost. Le marché de travaux a été attribué à l'entreprise REGIL TP pour un montant de 183 870,40 € HT pour la tranche ferme, et pour un montant de 18 013 € HT pour la tranche conditionnelle.

- N° 2015-32 : acquisitions terrains – Vourles : chemin de Montbel, chemin de Bellevue
- N° 2015-33 : assurance dommage ouvrage — centre aquatique. Le marché a été attribué à la société AMLIN EUROPE, représentée par l'intermédiaire d'assurances ASSURANCES PILLIOT, pour un montant de 87 199,14 € HT.
- N° 2015-35 : décision emprunt Agence France Locale — centre aquatique, prêt à taux fixe d'un montant de 2 000 000 € :
 - durée totale : 15 ans et 20 jours,
 - 15 échéances de 133 333,33 €, la 1^{ère} échéance sera majorée du prorata d'intérêts calculés entre la date de versement (1^{er} déc. 2015) et le 20/12/2016,
 - Le Président précise que les intérêts n'étant pas connus à ce jour, ils n'ont pas été reportés dans le total.
 - date de départ de l'amortissement : 01/12/2015, au plus tard,
 - mode d'amortissement : constant,
 - conditions de remboursement anticipé : à chaque échéance, avec un préavis de 2 mois et le paiement d'une indemnité actuarielle (art. 7 des condit. générales),
 - commission d'engagement et frais de dossier : néant,
 - conditions financières : taux fixe de 2,0250 % par an, base de calcul (exact/360), périodicité annuelle,
- Décisions du Bureau :
 - N° 08-2015 : PLH — soutien à la lutte contre la précarité énergétique : subvention de 3 000 € au ménage GARRAS.
 - N° 09-2015 : PPRT ADG Camping gaz — subvention AMARIS (10 000 €) pour le soutien au projet RESIRISK.

Décisions approuvées à l'unanimité des membres.

1) ADMINISTRATION

- **Schéma de mutualisation**
 - Démarche et enjeux

Monsieur le Président rappelle que le schéma de mutualisation a été, au cours de nombreuses réunions, largement préparé par les permanents, les élus.

Monsieur FAGES pense que la mutualisation, entre la CCVG et les communes, existe dans les faits depuis quelques années mais que la loi de réforme des collectivités territoriales oblige à finaliser et à formaliser un schéma de mutualisation devant être transmis sur la durée du mandat.

Il présente le cadre juridique dont il est important d'organiser l'application à la CCVG :

- mise à disposition de services ascendants ou descendants,
- la mise en place de services communs,
- Le partage du matériel communautaire.

et fait également un rappel du cadre législatif :

- la mutualisation ascendante, la mutualisation ascendante, par exemple l'ascendance de personnels qui partent de la commune vers la CCVG,
- la mutualisation descendante, par exemple l'IADS, le traitement des permis de construire,
- la création de services communs à la disposition des communes, mais pas à la disposition forcément de l'ensemble des communes, pour ce qui n'est pas une compétence transférée, par exemple les achats et les commandes publiques.

Concernant la méthodologie il confirme, comme le Président l'a dit, qu'un état des lieux a déjà été mené sous plusieurs formes avec :

- des rencontres des responsables techniques des communes,
- des rencontres avec chacun des deux syndicats,
- la mise en place d'un comité de suivi technique et politique.

Monsieur FAGES pense qu'il faudrait envisager à court terme :

- le renforcement de l'expertise ou de l'optimisation de l'organisation, par exemple le service commun d'instruction du droit des sols qui fonctionne déjà aujourd'hui,
- le service communautaire de gestion de voiries, investissement et fonctionnement, en exercice à partir du 1^{er} janvier 2016,
- la politique de la ville, compétence reprise par la CCVG,
- l'amélioration de l'action communautaire dans le champ de l'environnement avec la CCVG qui pourrait devenir dans le futur adhérente du SMAGGA et qui retransférerait la compétence ensuite.

Monsieur FAGES considère que ce dernier point doit être travaillé parce qu'il implique un changement au niveau fonctionnement et désignation des conseillers communautaires délégués, bien qu'il ne soit pas à l'ordre du jour actuellement.

Monsieur Paul MINSSIEUX fait remarquer que ce point peut devenir rapidement à l'ordre du jour.

- Plan d'action à court terme

Monsieur FAGES présente rapidement les axes de ce plan :

- En ce qui concerne l'instruction du droit des sols, Millery, Montagny et Vourles bénéficient de ce service commun. Ce service n'étant pas obligatoire, Brignais et Chaponost adhéreront quand elles en auront fait le choix.
- La voirie deviendra une compétence complète de la CCVG.
- Sur le champ de l'environnement, la CCVG pourrait se substituer aux communes au sein du SMAGGA et du SYSEG, ainsi qu'aux autres syndicats des eaux.

- Création d'un service commun

Monsieur FAGES rappelle que la création de ce service a fait l'objet de nombreuses réunions entre les services des communes et de discussions au niveau du bureau.

Ce service devrait être composé de 4 ETP et démarrer au 1^{er} janvier 2016 pour :

- des procédures de consultation de marchés d'un montant supérieur à un seuil à déterminer (actuellement de 15 000 €),

Monsieur le Président intervient en précisant que le seuil des marchés sera relativement souple afin de ne pas pénaliser les petites communes.

- la prise en charge des affaires juridiques,
- la mise en place d'une politique d'achat groupée afin de réaliser des économies,

Monsieur FAGES expose ensuite le processus de création de ce service commun :

- les besoins ont été définis entre les communes membres et la CCVG au 1^{er} semestre 2015,
- prise d'une décision politique sur le périmètre du service commun, sur les moyens affectés au service (humains et techniques),
- rédaction de la convention de création du service commun en juillet,
- mise en consultation de la convention en comité technique paritaire du centre de gestion en septembre,
- et ensuite présentation de la convention aux conseils municipaux et au conseil communautaire pour ratification,
- entretiens individuels avec les agents s'agissant de leur mise à disposition ou mutation :
 - si un agent travaillait à 100 % dans une commune pour une mission transférée dans le service

commun, l'agent est transféré d'office,

- si l'agent transféré ne travaillait qu'à 50 %, c'est son choix de partir ou non à la CCVG,

sur ce point, il insiste sur la difficulté et le travail demandé aux communes en termes d'organisation afin de conserver l'effet de mutualisation qui doit être un effet d'économie.

- démarrage en début d'année 2016.

- Les pistes d'action pour la deuxième partie du mandat

Monsieur FAGES pense qu'on peut se poser la question sur :

- un service commun informatique,
- un service commun paie, comptabilité,
- le PLU intercommunal,

ce dernier point, il pense qu'il dépasse largement le cadre de la mutualisation et que c'est une façon de montrer la cohérence du territoire.

- la compétence animation commerciale,
- la police intercommunale.

Il insiste sur le fait que le schéma de mutualisation n'est pas figé, qu'il faut le faire vivre durant toute la durée du mandat, et que chaque année la question de ce que l'on peut mutualiser de nouveau devra se poser avant le vote du DOB.

Monsieur le Président précise que ces pistes de réflexion émanent des personnels des différentes communes, elles ont été prises en compte et le temps permettra de voir ce qui est possible ou pas.

Selon Monsieur FAGES le mieux serait de prendre un exemple et de le faire fonctionner. Et si la première mise en place marche bien ce serait le meilleur vecteur pour dire si l'on peut ou pas continuer à mutualiser.

Monsieur MENARD se dit surpris de la priorisation des marchés et de l'effectif de 4 ETP.

Monsieur FAGES répond que cet effectif inclut l'acheteur chargé de tous les achats communs, et que la priorisation de ce service vient d'un besoin de deux, voire trois communes qui n'ont aucun moyen pour traiter les marchés.

Il précise que les 4 ETP représentent la reprise de l'existant, en termes de personnels qui s'occupent de la gestion des marchés publics, plus le profil de l'acheteur complémentaire.

Monsieur le Président complète que cet acheteur n'est pas encore en voie de recrutement.

Il ajoute qu'un état des lieux des postes des cinq communes démontre que ce service est gagnant en ETP, et qu'un bilan sera fait à la fin de la première année après avoir la mise en place l'organisation nécessaire.

Monsieur DOSSI demande si une estimation des économies réalisées d'ici cinq ans a été faite.

Monsieur FAGES explique qu'il ne sait pas répondre et qu'en fait il s'agit plus d'une question de survie que d'économie, et il n'est pas persuadé qu'il y ait une économie tout de suite en 2016.

Monsieur le Président conclut que cette mise en place va demander beaucoup d'organisation.

Monsieur FAGES complète que cela va aussi demander beaucoup de méthodologie pour que justement les communes aient envie de faire appel à ce service et qu'elles l'exploitent à fond.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Création d'un service commun**

Monsieur le Président rappelle qu'en dehors des compétences transférées, un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre et une ou plusieurs de ses communes membres peuvent se doter de services communs.

Il ajoute que considérant que les communes de Brignais, Chaponost et Vourles disposent de moyens humains affectés à la commande publique et aux affaires juridiques pour Brignais, que les communes de Millery, Montagny, la Communauté de communes accusent un déficit de moyen dans ces domaines, que la volonté

de la Communauté de communes et des communes membres est de se rapprocher dans l'objectif d'optimiser les procédures dans ces domaines, il est proposé de créer un service commun commande publique et affaires juridiques entre la CCVG, Brignais, Chaponost, Millery, Montagny et Vourles.

Monsieur le Président précise que ce service géré par la Communauté de communes de la Vallée du Garon aura pour missions générales :

- la rationalisation des achats,
- le lancement et le suivi des procédures de commande publique,
- l'élaboration d'outils juridiques d'aide à la décision.

Monsieur COMBET demandant si ce service commun signifie que c'est la CAO CCVG qui siègera ? Monsieur le Président lui répond que toutes les communes sont représentées dans la CAO de la CCVG, et que c'est différent pour les achats groupés.

Monsieur FAGES attire l'attention sur le fait que le service commun montera les dossiers et lancera les consultations mais que c'est la CAO de la commune concernée qui sera convoquée. *Dans toutes les procédures de fonctionnement, tout sera à rédiger et à valider ensemble.*

Suite à une expérience vécue sur sa commune, Monsieur MENARD se dit prudent sur la pertinence d'un acheteur communautaire. Monsieur FAGES réplique que le débat d'aujourd'hui porte sur les marchés.

D'autre part, Monsieur FAGES rappelle qu'il est clairement dit dans la convention que le suivi technique et financier d'un marché n'est pas assuré par la Communauté de communes mais par la commune. Il pense que la mise en place d'un service commun permettra ainsi d'avoir un appui administratif et juridique pour passer le marché.

Monsieur DOSSI trouve dommage qu'un objectif ne soit pas fixé car il considère que les services ont besoin d'un ordre de grandeur de ce qui est attendu de cette création.

Monsieur le Président estime qu'un objectif chiffré ne peut pas être fait à ce jour et qu'il pourra être fixé à la fin de la première année.

Madame GALERA comprend l'intervention de M. DOSSI et confirme qu'il ne sera pas possible de réussir sans l'implication des agents territoriaux.

Elle comprend qu'un chiffrage soit difficile aujourd'hui mais, comme à longue échéance il est bien demandé une économie par l'Etat, la mutualisation va compenser une économie future et il y aurait donc un passage obligé de mutualisation.

Monsieur COMBET pense que l'objectif qu'ils doivent se fixer est que le coût de ce nouveau service mutualisé soit inférieur aux coûts cumulés des services actuels dans les différentes communes. C'est à cette condition que la mutualisation sera réussie.

Monsieur PERRAUD exprime le souhait que la mise en place de service commun et de mutualisation ne soit pas de nature à encore aggraver l'accès à la commande publique des TPE qui mènent territoire et qui sont présentes sur le territoire.

Monsieur le Président confirme avoir pris note des différentes remarques concernant les CAO, les achats groupés et qu'il sera fait en sorte que les différentes procédures entrent dans les différents objectifs.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Création d'emplois au service commun**

Suite à la création du service commun Monsieur le Président propose au Conseil communautaire :

- la création d'un emploi de catégorie A, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des attachés territoriaux,
- la création d'un emploi de catégorie C, ouvert à tous les grades du cadre d'emploi des adjoints administratifs.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Tableau des effectifs**

CADRES D'EMPLOIS	DATE DE CREATION (DELIBERATION)	occupé	vacant
FILIERE ADMINISTRATIVE			
Attaché territorial			
Attaché principal	02/10/2002	X	
Attaché territorial	18/12/2012	X	
Attaché territorial	30/06/2009		X
Attaché territorial	26/05/2009	X	
Attaché territorial	28/02/2006		X
Attaché territorial	26/11/2003	x	
Attaché territorial	27/01/2015	x	
Attaché territorial	29/09/2015		X
Adjoint administratif			
Adjoint administratif	30/01/2007	X	
Adjoint administratif	03/07/2012	X	
Adjoint administratif	01/07/2008	X	
Adjoint administratif	27/01/2015	X	
Adjoint administratif	29/09/2015		X
Rédacteur			
Rédacteur territorial	04/12/2006	X	
Rédacteur territorial	12/09/2001		X
Rédacteur territorial	27/01/2015	x	
FILIERE TECHNIQUE			
Ingénieur			
Ingénieur principal	16/07/2009	X	
Ingénieur territorial	09/05/2001	X	
Ingénieur territorial	26/11/2013	X	
Technicien territorial	26/11/2003		X
Agent de maîtrise			
Agent de maîtrise principal	26/07/2011	X	
Contrôleur ou technicien			
Contrôleur ou technicien	04/12/2006		X
Adjoint technique			
Adjoint technique	26/05/2015		X
Adjoint technique	26/05/2015		X
Adjoint technique	26/05/2015		X

Monsieur le Président présente le tableau des effectifs et souligne qu'il y a trois postes vacants concernant les adjoints techniques pour le service entretien voirie, postes déjà délibérés au dernier Conseil communautaire.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Accroissement temporaire d'activité**

Monsieur le Président précise que cette délibération cadre n'existait pas.

Il rappelle qu'il appartient au Conseil communautaire de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services. Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- de créer un emploi non permanent pour un accroissement temporaire d'activité de rédacteur à temps complet, à raison de 35 heures hebdomadaires,
- que la rémunération est fixée sur la base de la grille indiciaire relevant du grade de rédacteur territorial,
- de prévoir les dépenses correspondantes au budget 2015.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Contrat d'apprentissage**

Monsieur le Président précise que cette délibération est sous réserve de l'avis du comité technique.

Il rappelle que l'apprentissage permet à des personnes âgées de 16 à 25 ans d'acquérir des connaissances théoriques dans une spécialité et de les mettre en application dans une entreprise ou une administration, que cette formation en alternance est sanctionnée par la délivrance d'un diplôme ou d'un titre.

Monsieur le Président précise que ce contrat d'apprentissage travaillera notamment sur le processus de dématérialisation.

Il précise qu'il revient au Conseil communautaire de délibérer sur la possibilité de recourir au contrat d'apprentissage. Ainsi, il est proposé au Conseil communautaire :

- de décider du recours au contrat d'apprentissage,
- de décider de conclure un contrat d'apprentissage (service administration, un poste, préparation d'une licence, durée de formation d'un an).

Service	Nombre de postes	Diplôme préparé	Durée de la formation
Administratif	1	Licence / DUT gestion	1 an

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

2) FINANCES

- **Exonération TEOM**

Monsieur FAGES rappelle que cette délibération est prise depuis de nombreuses années au niveau de la Communauté de communes au profit des sociétés qui sont à exonérer de plein droit car elles utilisent des prestataires privés et ne mettent pas de déchets à la collecte publique.

Il confirme que toutes les sociétés sollicitant leur exonération ont prouvé qu'elles payaient par ailleurs des services se substituant à la collecte effectuée par le SITOM, et il propose au Conseil communautaire d'exonérer de la taxe d'enlèvement des ordures ménagées les établissements cités au rapport.

Mmes GALERA et RIBEYRE, MM. MINSSIEUX et BOISSERIN sont invités à se sortir de la salle du conseil pour le vote.

Monsieur DOSSI estime que c'est un service commun que tout le monde doit payer et il fait remarquer que rien que le traitement de l'exonération a un coût.

Monsieur FAGES répond que les déchets générés par ces entreprises ne sont pas des déchets dont le SITOM a vocation et que cela représentait 70 000 € sur l'année précédente.

Il précise que cette exonération est prévue par le Code général des impôts et n'est donc pas une décision du Président de la Communauté de communes.

Décision adoptée à la majorité des membres votants (23 pour, 1 contre-Monsieur DOSSI).

3) DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

- **Schéma d'accueil des entreprises**

Madame GALERA introduit que le SAE a été validé en Conseil communautaire le 16 septembre 2014 et que le bilan des actions menées depuis un an est résumé en annexe.

Elle rappelle la stratégie de différenciation des sites qui permet :

- des complémentarités des offres,
- de définir une palette d'offres d'espaces économiques adaptés aux besoins d'implantations.

Et que dans ce but il faut :

- accompagner les projets privés,
- être les interlocuteurs avec les aménageurs pour une cohérence,
- mettre en place une vision à moyen et long terme d'un intérêt collectif.

Madame GALERA cite des exemples de nouveaux leviers et les moyens adaptés mobilisés, ainsi que des actions réalisées :

- leviers pour assurer l'accompagnement des parcs d'activité,
- aider les entreprises sous toutes ses formes, par exemple le PPRT,
- le portage,
- le lancement et la poursuite des acquisitions sur la parcelle stratégique de la SLAE, tènements PARALU...,

Elle précise que la CCVG ne sera ni promoteur ni constructeur, le but étant bien d'aider les porteurs de projets, de bien cibler leur envie. Et elle rappelle que le rôle d'élu est de favoriser l'activité économique et l'accueil des entreprises et de permettre qu'elles vivent.

Monsieur MINSSIEUX remarque que la CCVG peut être fière de ce qui a été fait au fil du temps car c'est le fruit d'une politique. Mais il pense qu'il faudrait aller plus loin :

- En tant qu'élu face à la problématique économique, il y a de l'économie diffuse dans la commune, comment s'en occuper ?
- Si des efforts importants ont été faits pour recevoir des entreprises, comment maintenant accompagner les entreprises qui souffrent ?

Madame GALERA répond qu'il est possible d'aller plus loin si d'autres personnes se joignent à elle.

Elle précise qu'il existe un fort partenariat avec la Chambre de commerce, la Chambre des métiers et qu'en plus de la pépinière, un espace accueil entreprises a été créé.

Monsieur MINSSIEUX pointe qu'il y a un partenaire à ne pas oublier : la commune avec tous ses moyens, car une partie de la compétence emploi est de la responsabilité de la commune.

Madame GALERA répond que c'est fait au niveau de Passerelle et qu'un partenariat existe dans la *Journée chrono des commerciaux*, la *Journée chrono de l'alternance*, et que ce sujet pourrait être mis à l'ordre du jour de la commission économique.

Monsieur BOISSERIN ajoute qu'après presque sept ans de crise économique assez violente, des entreprises que l'on pensait « indestructibles » ont des fondements qui commencent à « battre de l'aile ». Il pense qu'il n'est pas forcément possible de faire grand-chose mais qu'il faut au moins accompagner et rendre certains services. Il ajoute que le « revers de la médaille » de notre territoire attractif est que beaucoup d'entreprises qui ne sont pas du territoire adhérent aux associations locales et viennent un peu « manger dans notre gamelle », ce qui fragilise aussi. Il pense qu'il faut être plus solidaire vis-à-vis des chefs d'entreprise du territoire.

Monsieur BAILLY partage ce qui est dit sauf que, comme dans le domaine social, les personnes les plus en souffrance ne sont pas celles qui se manifestent le plus facilement et il est toujours difficile d'aller les identifier, les faire se manifester. Il demande s'il ne serait pas recommandé de créer une cellule de veille par rapport à cela ?

Monsieur MINSSIEUX considère que la commune doit rester concernée par ce qui se passe au niveau économie.

Madame GALERA préconise de mettre en place des rencontres d'entreprises, comme à Vourles ou à Millery.

Monsieur MINSSIEUX insiste sur le fait que la délégation ne veut pas dire faire de l'abandon de compétences à la CCVG, et qu'il faut que les communes se sentent concernées.

Bilan adopté à l'unanimité des membres.

- **Convention d'études et de veille foncière EPORA CCVG – Brignais secteur des Ronzières**

Madame GALERA expose que les membres de la commission économique souhaitent accompagner la mutation d'une partie de la zone d'activités dite « Les Ronzières » à Brignais et que des travaux de valorisation urbaine sur ce périmètre ont déjà été réalisés.

Elle précise que ces objectifs s'inscrivent pleinement dans la stratégie de développement économique actée dans le SAE qui ambitionne plus spécifiquement :

- une veille et un portage ciblé sur les tènements supérieurs à 1 hectare situés en vitrine des parcs métropolitains ou d'équilibre ;
- la reconquête des parcelles mutables et des bâtis vieillissants des zones d'activités ;
- d'impulser une requalification des sites contraints (dépollution, démolition de bâtiments obsolètes, surcoûts liés aux risques naturels et technologiques, présence d'emplacements réservés, etc.) permettant in fine de proposer de nouveaux sites d'accueil adaptés au marché ;
- d'éviter le morcellement de tènement et la vente à la découpe des sites de grande taille qui pourrait accueillir des entreprises pourvoyeuses d'emplois et ayant besoin de foncier ;
- le maintien et le développement des activités industrielles (spécificité économique de la CCVG) ;
- de limiter (voire interdire) les activités commerciales dans les zones d'activités ;
- de revaloriser et assurer la montée en gamme des entrées de ville.

Elle rappelle que concernant le mode d'intervention, les membres de la commission économique se sont prononcés favorablement pour être accompagnés par l'EPORA et instaurer une relation de coopération pour réaliser leurs missions communes de service public. Sur les périmètres identifiés comme présentant un intérêt stratégique, l'EPORA assurera une veille foncière, et pourra le cas échéant acquérir des biens immobiliers pour le compte des Collectivités et dans les conditions définies dans la convention d'études et de veille foncière.

Monsieur MINSSIEUX demande la durée du portage par EPORA. Monsieur le Président lui répond qu'elle est de quatre ans à partir de la signature de la convention.

Monsieur MINSSIEUX propose de négocier la durée à quatre ans courant à partir de la date d'achat.

Il est proposé au Conseil communautaire d'approuver la convention d'études et de veille foncière entre l'EPORA, la CCVG et la commune de Brignais sur le secteur des Ronzières.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

4) AMENAGEMENT

- **PLH : garantie d'emprunt du bailleur SEMCODA pour un montant de 189 444,50 €**

Madame GAUQUELIN indique que le bailleur SEMCODA sollicite la Communauté de communes pour une garantie de son emprunt, à hauteur de 50 %, après accord de principe de la Caisse des Dépôts et Consignation dans le cadre de son opération d'acquisition-amélioration de trois logements PLUS et d'un logement PLAI située Chemin du Cimetière à Montagny.

Madame GAUQUELIN propose au Conseil communautaire :

- d'accorder sa garantie au prêt contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignation par la SEMCODA, pour une opération d'acquisition-amélioration de trois logements PLUS et d'un logement PLAI située Chemin du Cimetière à Montagny, à hauteur de 50 % des prêts contractés, soit sur un montant total de 189 449,50 €.

- d'autoriser Monsieur le Président à signer la convention de garantie ci-jointe et à intervenir au contrat de prêt passé entre la Caisse des Dépôts et Consignations et la SEMCODA auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **PLH : convention opérationnelle EPORA Millery — Santoul**

Madame GAUQUELIN expose que deux fonciers sont actuellement portés par l'EPORA sur Millery : la propriété Santoul et la propriété Saint Jean.

Elle précise que sur le terrain Santoul, environ 5 000 m², après démolition de l'entreprise seront construits 35 logements dont 17 logements sociaux.

Elle indique que la présente convention a pour objet d'engager opérationnellement la phase de cession du foncier et de consultation des opérateurs, après démolition et dépollution du site.

Et présente le bilan estimatif d'environ 1 M€ :

- 625 K€ d'acquisition environ.
- 380 K€ de travaux démolition/dépollution.

Madame GAUQUELIN ajoute qu'un déficit d'environ 150 K serait porté pour moitié par l'EPORA et pour moitié par la commune, la participation de la commune pouvant être déduite ensuite des prélèvements SRU. Elle précise que ce déficit est dû au fait d'avoir trouvé dans l'entreprise énormément d'amiante non détectée auparavant.

Madame GAUQUELIN propose au Conseil communautaire d'approuver cette convention opérationnelle tripartite Millery, site Santoul et CCVG, sachant que le Conseil municipal de Millery a donné son approbation à l'unanimité la semaine précédente.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

5) BATIMENTS

- **Elaboration agenda d'accessibilité programmée**

Monsieur BOISSERIN rappelle que pour l'égalité des droits et des chances, cet agenda doit être préparé pour tous les établissements recevant du public.

Il précise que c'est relativement à la marge, les bâtiments étant relativement récents :

- le bâtiment de la Communauté de communes nécessite le réaménagement de toilettes handicapées,
- la pépinière ne nécessite pas de travaux,
- l'ancienne brigade de la gendarmerie nécessite divers travaux pour la réhabilitation de son hall d'accueil.

Monsieur BOISSERIN propose au Conseil communautaire :

- d'approuver l'engagement de la CCVG dans l'élaboration de son agenda d'accessibilité programmé,
- d'autoriser le Président à présenter cet agenda à la préfecture du Rhône.

Monsieur le Président précise qu'il s'agit bien de l'ancienne brigade de gendarmerie.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

- **Centre aquatique**

Monsieur BOISSERIN informe que le chantier du centre aquatique avance bien et que la toiture sera posée la semaine prochaine.

Il fait remarquer que certains travaux ayant pris du retard, l'ensemble des travaux va être décalé mais le centre devrait être hors d'eau hors d'air fin octobre.

Il informe d'autre part que la procédure de délégation de service public est en cours et qu'un délégataire sera proposé en fin d'année.

Il pense que pour faire connaître et accepter cet équipement structurant du territoire, il pourrait être utilement associé les habitants, et en particulier les enfants du territoire, les enfants étant les premiers utilisateurs de ce centre c'est à eux qu'il revient de proposer le nom du bâtiment.

Il est donc envisagé de mettre en place (octobre-novembre) un concours en direction des élèves de CM1 des 13 écoles primaires privées et publiques de la CCVG qui pourront, via un portail web ou des urnes installées dans les groupes scolaires, faire des propositions de nom puis participer au choix final au premier trimestre 2016. Et dans le même esprit, un jeu concours peut être proposé aux habitants pour se préparer à l'arrivée du centre aquatique.

Monsieur BOISSERIN précise qu'un jury composé des clubs, associations, élus..., choisira le nom à l'issue du concours.

Monsieur le Président ajoute qu'il devait y avoir des visites la deuxième semaine d'octobre, qui seront repoussées.

Monsieur BOISSERIN confirme que des journées portes ouvertes étaient prévues mais le chantier ayant pris du retard le SPS refuse pour des raisons de sécurité. Une simple visite du hall pourrait être programmée pour mi-novembre afin de répondre aux demandes des populations.

Monsieur COMBET demande avec quel interlocuteur et à quel moment pourront se faire les rencontres avec les directeurs des écoles, les responsables des associations, pour affiner les créneaux disponibles ?

Monsieur BOISSERIN répond que cette question sera étudiée début 2016, après désignation du délégataire.

Monsieur le Président précise que des propositions ont déjà été faites voici quelques mois et que deux réunions importantes vont avoir lieu dans les semaines à venir, et donc qu'une première validation devrait avoir lieu en fin d'année. Il informe que pour le moment rien n'est remis en cause.

Monsieur COMBET propose qu'un courrier émanant de la CCVG soit adressé aux associations et aux écoles concernées afin de rassurer les futurs utilisateurs.

Monsieur le Président confirme qu'un courrier sera envoyé et qu'un comité consultatif où ils seront représentés sera réuni.

Décision adoptée à l'unanimité des membres.

Les sujets inscrits à l'ordre du jour sont épuisés.

La séance est close à 23 h 06.

Le secrétaire de séance

A Brignais, le 7 OCTOBRE 2015



